

SARL ARP

**97/99 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
93150 LE BLANC MESNIL**

**Au Capital de 8 000, 00 Euros
R. C. S. Bobigny : 847 794 443**

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre et le 22 Avril à 11 Heures, les associés de la SARL ARP au Capital de 8 000,00 Euros, s'est sont réunis au siège social de la société au 97/99 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER – 93150 LE BLANC MESNIL, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Etaient présents :

Monsieur SABARATNAM KIRUBAKARAN-----50 Parts

Madame THAMBIRAJAH THARSHINY-----50 Parts

L'assemblée est présidée par **Monsieur SABARATNAM KIRUBAKARAN**, gérant associé, il est constaté que les associés présents détiennent ensemble **100 Parts Sociales** soit la totalité du capital, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité les décisions tendant à modifier les statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

Le texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.

Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Approbation des comptes des exercices clos le 31/12/2023**
- 2. Quitus à la gérance**
- 3. Affectation du résultat**

Il souligne par ailleurs, que la présence de tous les Associés couvre l'irrégularité existante du fait de la non convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

1ère RESOLUTION :

L'assemblée des associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la société pour la période du **01/01/2023 au 31/12/2023**, et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, a savoir:

Total du Bilan au 31/12/2023-----	120 682 Euros
Total des Produits d'Exploitation-----	375 846 Euros
Total des Charges d'Exploitation-----	349 502 Euros
Résultat d'Exploitation-----	26 343 (Bénéfice)
Résultat Net-----	22 376 (Bénéfice)

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

2ème RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **Monsieur SABARATNAM KIRUBAKARAN**, gérant, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de exercice clôt le **31/12/2023, soit 22 376 €uros de Bénéfice**, comme suit les **Reports à Nouveau**.

4ème RESOLUTION :

La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et d'effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Président de séance, le Gérant et les Associés.

Fait à Le blanc-mesnil
Le 22/04/2024

Monsieur SABARATNAM KIRUBAKARAN



Madame THAMBIRAJAH THARSHINY



SARL ARP

**97/99 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
93150 LE BLANC MESNIL**

**Au Capital de 8 000, 00 Euros
R. C. S. Bobigny : 847 794 443**

Messieurs,

L'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 fait obligation de présenter à l'assemblée générale annuelle un rapport sur l'exécution des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérant ou associés.

Je vous rappelle que la loi a prévu que l'assemblée statue sur ce rapport et que le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

La loi dispose cependant que ces obligations ne s'imposent pas dès lors que les conventions portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

En application de ces dispositions, je vous informe des effets des conventions qui se sont conclues au cours de l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**.

Convention conclue entre avec le **SARL ARP** et Monsieur **SABARATNAM KIRUBAKARAN** gérant associé de la société.

Monsieur SABARATNAM KIRUBAKARAN, gérant associé, n'a perçu aucune somme au cours de l'exercice.

Fait à **Le blanc-mesnil**
Le **22/04/2024**

Monsieur SABARATNAM KIRUBAKARAN



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2024)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	3	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	4	Montant des sommes versées :			
								à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			
								à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
				5		6		7		8	

K DIVERS			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise SARL A.R.P

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 97- 99 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURI 93150 LE BLANC MESNIL

SIREN

8 4 7 7 9 4 4 4 3

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

								Exercice N clos le				
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *	010	60 000		012			60 000		
			Autres *	014			016					
	Immobilisations corporelles *			028	13 283		030	11 116		2 167		
	Immobilisations financières * (1)			040			042					
	Total I (5)			044	73 283		048	11 116		62 167		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052					
		Marchandises *		060	52 143		062			52 143		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070					
		Autres* (3)		072			074					
	Valeurs mobilières de placement		080			082						
	Disponibilités		084	6 372		086					6 372	
	Charges constatées d'avance*		092			094						
	Total II		096	58 515		098					58 515	
	Total général (I + II)		110	131 798		112	11 116				120 682	
PASSIF								Exercice N 1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	8 000			
	Écarts de réévaluation							124				
	Réserve légale							126	800			
	Réserves réglementées*							130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*					131			132			
	Report à nouveau							134	20 730			
	Résultat de l'exercice							136	22 376			
	Subventions d'investissement							137				
	Provisions réglementées							140				
	Total I							142	51 906			
Provisions pour risques et charges							Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	15 257			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	122		172	10 597		
	Comptes courants d'associés							173	42 922			
	Autres dettes							175				
	Produits constatés d'avance							174				
Total III							176	68 775				
Total général (I + II + III)								180	120 682			
RENOUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	2 583	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A. R. P

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
[3][1][1][2][2][0][2][3]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	363 465		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		Services*		217	218	12 381		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	375 846	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	258 574		
	Variation de stock (marchandises)*				236	(5 129)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	60 992		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 411		244	8 271		
	Rémunérations du personnel*				250	25 474		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	904		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254	416		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259			262			
		260						
	Total des charges d'exploitation (II)					264	349 502	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	26 343	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)					290	52		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	70		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	3 949		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	22 376	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	22 376	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 949			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247			330			
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		350		
	Créanc report en amerc du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641						
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	26 325
	Bénéfices col.1							
	Déficit col.2							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	26 325	
Bénéfices col.1								
Déficit col.2								

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL A.R.P

[illegible]

Détail du poste "Divers"

SARL A.R.P

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL A.R.P

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	60 000	402		404		406	60 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	2 583	444		446	2 583				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	8 200	462		464		466	8 200				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 500	472		474		476	2 500				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	70 700	492	2 583	494		496	73 283				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	416	534		536	416		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	8 200	552		554		556	8 200		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 500	562		564		566			
TOTAL		570	10 700	572	416	574		576	8 616		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL				596		585	597	599			

Désignation de l'entreprise : SARL A. R. P

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL A.R.P

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012023

31122023

Durée en nombre de mois

1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

376

dont apprentis

657

dont handicapés

651

861

Effectifs affectés à l'activité artisanale

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

108

375 846

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

119

Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges

105

TOTAL 1

106

375 846

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

143

Subventions d'exploitation reçues

113

5 129

Variation positive des stocks

111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

153

TOTAL 2

144

5 129

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats

121

271 732

Variation négative des stocks

145

16 267

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

125

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

146

31 568

Taxes déductibles de la valeur ajoutée.

133

Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

150

TOTAL 3

152

319 566

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3

137

61 408

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)

117

61 408

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)

020

X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 116, le cas échéant ajusté à 12 mois)

022

375 846

Effectifs au sens de la CVAE *

023

2

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CC-I)

026

Période de référence

024

du

01012023

160

au

31122023

Date de cessation

186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.